

TROPHEE KTM XC 525

ARTICLE 1 - DEFINITION

KTM organise, dans le cadre des épreuves « L'Enduro de Vassivière » et de « L'Iraty Quad 500 », une formule intitulée « Trophée KTM XC 525 ».

Pour l'édition 2012, l'objectif du Trophée KTM XC 525 est de rassembler des pilotes amateurs évoluant au guidon de Quads XC 525 homologué millésime 2010/2011, à l'occasion des deux épreuves sus citées.

Toute personne physique ou morale qui organise ou qui prend part à cette compétition est sensée connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Aucune clause du règlement particulier de l'épreuve ne peut être ni contraire, ni complémentaire, au présent règlement et au code sportif national.

Le présent règlement est uniquement valable dans le cadre du présent Trophée. En aucun cas il ne dispense les pilotes des procédures d'inscriptions usuelles pour toute autre compétition quad.

Tout changement ou modification décidés par KTM devra être porté à la connaissance des concurrents par voie d'affichage lors de l'épreuve.

ARTICLE 2 – PILOTES ADMIS

Sont admis à participer tous les possesseurs de quads de la marque KTM de cylindrée 525 cm³ de type XC millésime homologué 2010 et 2011. Les quads doivent être ou avoir été achetés chez un distributeur officiel KTM en France.

Les pilotes doivent respecter les règles sportives des fédérations respectives de chaque épreuve, en matière d'âge minimum pour accéder aux cylindrées, et doivent en outre être titulaire du permis de conduire en cours de validité.

Les participants sont admis en fonction de la date d'arrivée de leur confirmation d'engagement auprès de l'organisateur, le cachet de la poste faisant foi.

Par ailleurs, KTM limite le nombre total de pilotes pouvant participer au Trophée à 20 par épreuve.

ARTICLE 3 - CATEGORIES

Le **Trophée KTM XC 525** comporte une catégorie unique.

ARTICLE 4 - FORMULE

Le Trophée KTM XC 525 réunit les pilotes qui auront fait la démarche de s'inscrire auprès des organisateurs des épreuves de, « L'Enduro de Vassivière » et de « L'Iraty Quad 500 » et répondant aux conditions exprimées dans l'article 2 du présent règlement.

Les participants sont admis directement dans la mesure où ils remplissent les conditions d'engagement décrites à l'article 6 du présent règlement.

A l'issue de chacune des deux épreuves citée dans ce règlement, le classement général de l'épreuve servira de base à l'établissement du classement général du Trophée KTM XC 525.

ARTICLE 5 – CALENDRIER

- L'Enduro de Vassivière : 11 et 12 février 2012
- L'Iraty Quad 500 : 12 et 13 mai 2012

ARTICLE 6 – DEMANDES D'ENGAGEMENT

**L'engagement au trophée KTM XC 525 est gratuit pour l'année 2012.
Il ne dispense en aucun cas des formalités et des coûts d'inscription aux épreuves comptant pour ce trophée.**

Pour s'inscrire les pilotes doivent compléter le formulaire d'inscription des épreuves comptant pour ce trophée en précisant le modèle de quad et son année.

ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DES NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course sont ceux attribués par les organisateurs des deux épreuves.

ARTICLE 8 – MACHINES

Sont admises uniquement les quads XC 525 homologués année 2010 et 2011.

Les machines devront être conformes au règlement général des épreuves ainsi qu'aux règles techniques et de sécurité édictées par les fédérations dont dépendent les épreuves.

Les machines font l'objet d'une vérification au titre du contrôle technique de l'épreuve. En cas de non conformité les machines non autorisées à prendre le départ seront exclues pour le weekend.

ARTICLE 9 – EQUIPEMENT PILOTE

Les pilotes devront être équipés conformément au règlement général des fédérations dont dépendent les épreuves. Au minimum :

- Casque homologué avec mentonnière non détachable,
- Pantalon et maillot manche longue de type tout-terrain,
- Bottes et gants de type tout-terrain,
- Protection dorsale.

Ces différents points font l'objet d'une vérification au titre du contrôle technique de l'épreuve. En cas de non conformité, le pilote se verra refusé l'accès aux essais, donc au départ.

Dans le cadre de la promotion du Trophée, KTM donnera aux pilotes, lors des vérifications administratives, un package comprenant :

Une casquette, un T-shirt KTM Racing ainsi qu'une dotation Motorex.

Chaque concurrent recevra sa dotation lors de chaque épreuve.

ARTICLE 10 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Tous les pilotes participants au Trophée devront se présenter aux contrôles administratif et technique de l'épreuve (horaires communiqués dans le programme de la manifestation transmis avec les confirmations d'engagement).

Aux vérifications administratives, le secrétariat assurera le contrôle :

- des licences en cours de validité,
- de la conformité des bulletins d'engagements,
- du contrôle du CASM ou du permis de conduire,

Aux vérifications techniques, les commissaires techniques vérifieront la conformité de la machine, ainsi que de l'équipement du pilote selon les dispositions prévues dans le règlement général.

Les machines qui ne seront pas conformes au présent règlement seront refusées.

ARTICLE 11 – RECOMPENSES

Les trois premiers du Trophée KTM XC 525 seront les trois premiers quads XC 525 classés au classement général de chaque épreuve. Ils se verront remettre chacun un bon d'achat valable sur la Pièce d'origine KTM et les Accessoires KTM dans le réseau officiel KTM, suivant les valeurs suivantes :

- 1^{er} de chaque épreuve : un bon d'achat de 300€ ttc
- 2^{ème} de chaque épreuve : un bon d'achat de 200€ ttc
- 3^{ème} de chaque épreuve : un bon d'achat de 100€ ttc

ARTICLE 12 – REGLEMENTATION

Le trophée est soumis à l'ensemble des textes édictés par la Fédération Française de Motocyclisme et ou UFOLEP, notamment les règles techniques et de sécurité, le code sportif national, le code de discipline et d'arbitrage, le code de lutte contre le dopage et les règles générales motocross.

ARTICLE 13 – APPLICATION DE LA REGLEMENTATION

Tous les cas non prévus au présent règlement, comme tout litige sur une épreuve, seront tranchés en premier ressort par le jury, conformément au code sportif national, en accord avec le représentant de KTM sur l'épreuve.